



Ville de L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE
35-37, boulevard Perrot (lot 1 575 681)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE :

QUE le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure, aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du conseil du 11 août 2015, à 19h30, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

La demande de dérogation mineure affectant le bâtiment sis au 35-37, boulevard Perrot (lot 1 575 681), consiste à l'effet:

- 1) d'autoriser que l'empiètement du garage existant soit de 2,85 mètres dans la marge latérale (art. 6.2.2.1);
- 2) d'autoriser que l'empiètement du garage existant soit de 5,45 mètres dans la marge arrière (art. 6.2.2.1);
- 3) d'autoriser que le garage existant soit d'une superficie de 25% de la superficie de plancher du bâtiment principal au lieu d'un maximum de 10% (art. 6.2.2.1).

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

QUE le présent avis peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce quinzième jour (15^e) du mois de juillet de l'an deux mille quinze (2015).

Lucie Coallier, OMA
Greffière